

SOMMAIRE

- Historique
- Situation générale
- Différents risques
- Recommandations

HISTORIQUE

Le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP), pour l'instauration d'une paix durable en Afrique de l'Ouest, œuvre depuis 2002 aux côtés de la CEDEAO dans la prévention et la gestion des conflits. Ainsi, il participe à la mise en œuvre du système d'Alerte Précoce de la CEDEAO (ECOWARN). Dans le souci d'avoir une base de données au plan national permettant aux acteurs locaux de répondre promptement aux alertes, le WANEP a mis en place dans chaque pays de la CEDEAO, un Système National d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide nommé "NEWS". Au niveau national, le WANEP-CI, à travers son Programme d'Alerte Précoce et Prévention des Conflits

dénommé CI-WARN produit et diffuse des rapports mensuels sur la situation sécuritaire, économique et sociopolitique en Côte d'Ivoire.

L'objectif de ces publications est de soutenir les actions de prévention des conflits et de promotion de la paix en Côte d'Ivoire. Ce présent numéro donne un aperçu général de la situation sociopolitique, économique et sécuritaire de la Côte d'Ivoire en Août 2014.

I- SITUATION GENERALE

Au plan politique :

- Depuis le dimanche 10 août 2014, le gouvernement ivoirien a décidé de renforcer les mesures préventives afin de contenir l'expansion de l'épidémie à virus Ebola.
- Le lundi 11 août, la Commission électorale indépendante (CEI) de Côte d'Ivoire a été officiellement installée après que le Front Populaire Ivoirien (FPI) et ses alliés de l'Alliance des Forces Démocratiques (AFD) aient désigné leurs représentants au sein de ladite Commission. La désignation de ces représentants a provoqué des divergences au sein du FPI dont certains membres dénoncent le non respect de la démarche de désignation.
- Débuté en mai 2014, les auditions de victimes initiées par la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) ont pris fin en août avec plus de 60000 personnes auditionnées.
- Le jeudi 28 août, la Cour Pénale Internationale (CPI) a demandé à la Côte d'Ivoire de lui fournir des "observations additionnelles" dans l'affaire Simone Gbagbo, avant le 10 octobre afin de lui permettre de se prononcer sur l'exception d'irrecevabilité émise par les autorités ivoiriennes dans cette affaire.

Au plan sécuritaire :

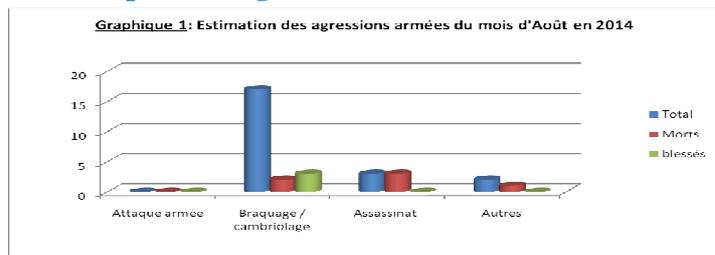
- Le phénomène des « microbes », groupes de mineurs, qui agressent les populations à l'aide d'armes blanches (couteaux, machettes) et même d'armes à feu continue et a fait plusieurs victimes dans plusieurs communes de la ville d'Abidjan.
- Les violences faites sur les femmes et les enfants deviennent récurrentes

Au plan social :

- La pénurie récurrente d'eau dans la commune de Yopougon précisément dans le quartier Micao est à l'origine de nombreux affrontements ayant fait plusieurs blessés.

II- LES DIFFERENTS RISQUES

1- Risques 1 : Agressions armées



Au cours du mois de Août 2014, **22 cas** d'incidents liés aux agressions armées (attaques armées, braquages, cambriolages, ...) ont été collectés par les moniteurs du CI-NEWS et le monitoring de la presse.

Durant ce mois aucune attaque contre les forces de défense n'a été enregistrée. Par contre, les braquages et les cambriolages représentent **77% des cas d'agressions armées** (soit 17 sur 22 cas d'incidents collectés) et ont fait 05 victimes (02 morts et 03 blessés). *Les braqueurs des véhicules de transport en commun continuent de sévir dans les régions du Bélier (axe Toumodi-Sinfra), de l'Iffou (M'Bahiakro) et le Hambol (Dabakala, Katiola et Niakara).*

Quelques incidents les plus 'saillants' liés aux agressions armées :

Date	localité	Incident	Victimes		Pertes financières et matérielles
			morts	blessés	
04/08/2014	sur l'axe Toumodi-Djékanou (région du Bélier)	Braquage : lors d'une embuscade tendue, des coupeurs de routes ont tiré des rafales sur deux mini cars et une voiture personnelle pour les contraindre à s'arrêter, tuant ainsi par balle sur le champ l'apprenti-chauffeur d'un des mini cars de transport en commun. Après avoir immobilisé les véhicules, les braqueurs ont dépouillé tous les passagers au nombre desquels des scouts en provenance d'Abidjan. Mécontents du butin jugé insuffisant, les malfaiteurs ont molesté les passagers.	-01	-01	-des téléphones portables et une somme d'argent emportés
10/08/2014	au quartier Plateau dans la commune de Bangolo (région du Guemon),	Cambrilage : des individus armés non identifiés ont cambriolé avec effraction le domicile d'un ressortissant mauritanien. Après avoir neutralisé la victime, les malfrats ont passé au peigne fin la maison emportant plusieurs biens matériels et financiers. L'un des bandits a blessé le mauritanien à la gorge à l'aide d'un couteau.	-	01	- plusieurs biens matériels et financiers emportés
16/08/2014	au terminus du bus 47, à la SOGEFIA en passant par la PMI jusqu' à la pharmacie phénix, au Banco II / Yopougou / Abidjan	Vandalisme : les « microbes » ont agressé toutes les personnes rencontrées sur leur passage, les dépouillant de leurs biens.	01	++	Plusieurs biens matériels et financiers emportés
16/08/2014	Riviera 3/ Cocody/ Abidjan	Cambrilage : trois bandits armés de machettes ont cambriolé le domicile du Directeur du Centre Culturel Américain d'Abidjan. Les malfrats, après avoir neutralisé le vigile et le maître des lieux, se sont livrés à une fouille de la maison.	-	-	-des téléphones-portables - 01 ordinateur-portable - des bijoux -01 montre, -01 Ipad -01 caméra 01 somme d'argent au montant indéterminé
19/08/2014	Duékoué /région du Guemon	Cambrilage : quatre individus armés ont braqué l'agence de la Caisse Nationale des	-	-	La somme de 86 millions de F.CFA

		Caisses d'Epargne (CNCE) de Duékoué. Les clients de l'agence ont été dépouillés de leurs biens.			emportée
20/08/2014	Koumassi / Abidjan	Braquage : quatre hommes circulant à bord d'un véhicule et portant des brassards de la Police nationale ont intercepté un jeune homme à moto. Trois de ces malfrats sont descendus de la voiture. après avoir neutralisé le motocycliste, ils 'ont dépouillé d'une forte somme d'argent.		-	la somme de 800 000 F.CFA emportée
22/08/2014	Timbé /axe Dabakala-Katiola/ région du Hambol	Braquage : des bandits armés ont braqué un car de transport en commun. Après avoir immobilisé le véhicule, les braqueurs ont obligé les passagers à se coucher sur le sol pendant qu'ils fouillaient le car.			de fortes sommes d'argent et des biens matériels dont un ordinateur portable emportés

2- Risques 2 : Violences faites aux femmes et aux enfants

Type de violence	Nombre		Localisation	Causes/Caractéristiques
	Femmes	enfants		
Violence sexuelle	-	02	à Ferkessédougou (région du Tchologo)	Viol/Arrestation : la police a appréhendé six jeunes hommes soupçonnés d'avoir drogué et violé collectivement une adolescente de 14 ans, dans la nuit du vendredi 15 au samedi 16 août au stade municipal de Ferkessédougou. Ils ont été mis aux arrêts sur indication de la victime et ont été déférés au tribunal de première instance de Korhogo
			Divo (région du Lôh-Djiboua)	Viol/ Condamnation Le mardi 19 août, le tribunal correctionnel de Divo a condamné un orpailleur de 26 ans à 36 mois de prison ferme plus 300.000 F.CFA d'amende et trois ans de privation de ses droits civiques pour attentat à la pudeur avec violence commis sur une fille de moins de 15 ans, le 11 juillet 2014 à Hiré. Le jour des faits, l'agresseur a saisi sa victime de force et l'a entraînée dans une maison inachevée. A l'aide d'un couteau, il a neutralisé la jeune fille et a abusé d'elle. La victime a réussi à alerter des passants qui ont appréhendé le violeur et l'ont conduit au commissariat de police de Hiré.
Violence physique	03	02	au quartier Béhibro d'Oumé (région du Gôh)	Agression : le mardi 12 août, un homme d'origine burkinabé, à peine descendu d'un véhicule, s'est dirigé vers une vendeuse de bananes braisées et lui a asséné des coups de machettes. Il s'est ensuite dirigé vers sa voisine, gérante de cabine téléphonique, et a répété les mêmes gestes. Alertés par les cris des victimes, des bonnes volontés se sont portés à leur secours. Elles ont passé à tabac l'agresseur, mais celui-ci a réussi à se soustraire de leurs mains. Les blessées ont été évacuées à l'hôpital général de la ville.
			à Alépé (région de la Mé)	Châtiment physique/Meurtre : le mercredi 13 août, un jeune homme de 25 ans a roué de coups son neveu, élève en classe de sixième, pour avoir volé la somme de 1500 F.CFA à son grand-père. Malgré les interventions des voisins, il a continué à bastonner le garçonnet jusqu'à ce qu'il s'affaisse de douleur. Transporté d'urgence à l'hôpital, il a rendu l'âme en cours de route. Alertée, la gendarmerie a arrêté l'oncle de la victime pour infanticide.
			à Vavoua (région du Haut-Sassandra),	Châtiment physique/Meurtre : le vendredi 15 août, un jeune homme a tué son frère cadet âgé de 13 ans, après l'avoir battu à sang pour le contraindre à arrêter de voler. <i>Sont considérés comme délits punis par la loi en Côte d'Ivoire les châtiments corporels ou physiques impliquant l'usage de la force physique et visant à</i>

				<i>infliger un certain degré de douleur ou de désagrément, aussi léger soit-il, qui donnent lieu à l'administration d'un coup, tape, gifle, fessée à un enfant, avec la main ou à l'aide d'un instrument notamment fouet, baguette, ceinture, chaussure et bois</i>
			à Awaty, village situé dans la sous-préfecture d'Ogoudou (région du Lôh-Djiboua)	Agression/Meurtre : Le mercredi 20 août, un jeune burkinabé de 19 ans, craignant d'être dénoncé, a tailladé à la machette sa compatriote qui l'a surpris entrain de voler des régimes de bananes dans sa plantation. Il est parti en la laissant pour morte. La victime s'est traînée jusqu'en bordure de la route où un passant l'a découverte. Elle a été évacuée dans le centre de santé le plus proche où elle a succombé à ses graves blessures. Mais elle a eu le temps d'expliquer ce qui lui était arrivé, en donnant des précisions sur son agresseur. Forts de la piste donnée par la victime, les gendarmes alertés, ont interpellé les fils du voisin de la famille. Lors de leur interrogatoire, l'auteur du crime est passé aux aveux. Le lundi 25 août, il a été mis à la disposition de la justice, à Divo.
Autres	01	-	à Grobiassoumé, village situé sur l'axe Divo-Lakota (région du Lôh-Djiboua)	Meurtre : Le samedi 16 août, des habitants, ont découvert le corps sans vie d'une fillette de 06 ans sans certains de ses organes (son sexe et sa langue). Elle était portée disparue depuis le mercredi 13 août. Après cette découverte macabre, les parents ont alerté la brigade de gendarmerie de Divo. Une enquête a été ouverte pour arrêter les auteurs.
			à Niakaramadougou (région du Hambol)	Trafic d'enfants : Dans la nuit du dimanche 17 au lundi 18 août, lors d'un contrôle de routine, la brigade de gendarmerie de Niakaramadougou a intercepté et mis aux arrêts deux trafiquants d'enfants en provenance du Burkina à bord d'un mini car. Ils convoiaient à Séguéla cinq enfants âgés de 13 à 16 ans. Ils affirmaient être leurs parents sans toutefois pouvoir connaître leur identité. Les enfants ont été présentés, le lundi 18 août, au service social de la mairie de Niakaramadougou pour leur prise en charge psycho-sociale, médicale et juridique
Total	05	03		

3- Risques 3 : Conflits intercommunautaires et autres

Type de conflits	Total	Victimes	
		Morts	blessés
Conflits intercommunautaires	01	-	Plus de 15
Conflits fonciers	01	-	Plusieurs
Conflits de chefferie	02	-	
Autres	04	-	Plusieurs
Total	08	-	Plus de 15

Au cours du mois d'Août 2014, huit (08) conflits intercommunautaires et autres dont 02 conflits de chefferie ont été collectés par les moniteurs du CI-NEWS. Les villages de Yaou, situé dans la Sous-préfecture de Bonoua (région du Sud-Comoé) et d'Adahidoukou, dans la Sous-préfecture de Lauzoua (région du Lôh-Djiboua) ont été les plus touchés.

Le vendredi 08 août, à Yaou, en prélude à la cérémonie officielle de lecture et de présentation de N'Tayé Nougou Florent, installé le 11 juillet 2013 comme roi, au peuple de Yaou, des jeunes ont été commis à l'installation des bâches sur la place publique du village. Mais ces derniers ont été pris à partie par des jeunes du quartier Bégnery. Une bagarre rangée a donc opposé les jeunes des quartiers Koumassi et Bégnery

Le jeudi 14 août, les partisans du chef du village d'Adahidoukou Adahi Boto destitué par le sous-préfet de Lauzoua et qui refuse de céder son siège, ont organisé une marche de protestation.

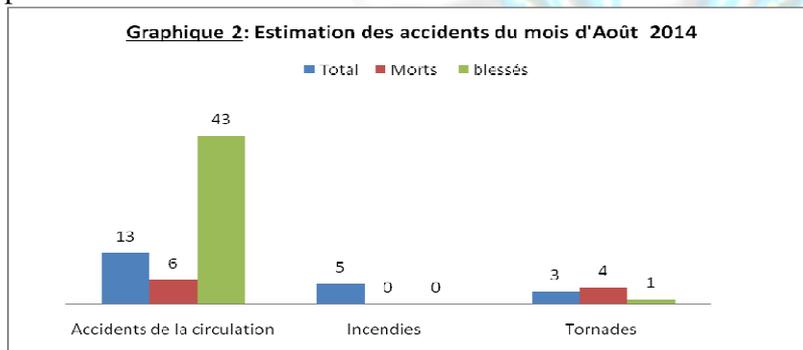
Au niveau des conflits fonciers : un litige foncier a opposé, le mercredi 05 août, les villages de Zanhokro et de Kouadio-Kouassikro dans le département de M'Bahiakro (région du N'Zi), entraînant un déplacement massif des populations et de nombreux dégâts matériels (plusieurs maisons incendiées, des plantations d'hévéa détruites). Le jeudi 28 août, la ministre de la Solidarité, de la Famille de la Femme et de l'Enfant, Anne Désirée Ouloto s'est rendue pour apporter le réconfort et exprimer la compassion du gouvernement. Elle a invité les populations des deux villages protagonistes à la cohésion sociale.

Concernant les conflits intercommunautaires, un (01) cas a été enregistré à Bangolo (région du Guemon). Des manifestations violentes ayant opposé, les 12 et 13 août 2014, les groupes de syndicats Guéré et malinké armés de machettes et de gourdins, ont entraîné une quinzaine de blessés.

Le jeudi 21 août, à Agbabou, village situé dans la commune de Port-Bouët (Abidjan), les populations ont organisé une cérémonie de réconciliation après la crise qui a secoué la chefferie dudit village. Dans la gestion de ce conflit, où le chef en exercice était contesté par une frange de la population, le préfet d'Abidjan, Sidiki Diakité, a pris un arrêté, en mai dernier, confiant la gestion courante des affaires du village au doyen d'âge, Nanan Tchué Mobio Joseph et la médiation entre les deux camps opposés à Agbo Honoré, chef du village d'Adjamé-Bingerville.

4- Risques 4 : Accidents

Cette rubrique concerne les accidents de circulation, les incendies, les intoxications alimentaires ou empoisonnement et autres accidents



Le mois d'Août 2014 a été émaillé de nombreux accidents. 62% des accidents enregistrés sont des accidents de la circulation, qui ont fait 06 morts et plus de 43 blessés. L'excès de vitesse, l'imprudence des conducteurs et l'état de dégradation du réseau routier ivoirien sont à l'origine de ces accidents. Notons que les accidents de la circulation dus aux motocyclistes prennent de plus en plus une proportion inquiétante.

Ce mois d'Août 2014, 24% des accidents sont liés aux incendies (marchés, domiciles, bureaux, ...), heureusement ils n'ont occasionné aucune perte en vies humaines.

03 cas de tornades ont été enregistrés, faisant 04 morts et 01 blessé. Les localités de Soubré (région du Nawa), Korhogo (région du Poro) et Man (région du Tonkpi) ont été les plus marquées par les intempéries.

Quelques accidents du mois d'Août 2014 :

Date	localité	incident	Victimes	
			Morts	blessés
01/08/2014	au marché d'Agboville (région de l'Agneby-Tiassa),	Incendie : Le vendredi 01 Août, un incendie a ravagé, "une partie" du marché d'Agboville, causant de nombreux dégâts matériels et financiers. L'incendie a pu être circonscrit grâce à la promptitude des riverains et des commerçants dont plusieurs dorment sur place. Au total, huit commerçants ont affirmé avoir "tout perdu (des pagnes, des vêtements d'enfants, des appareils électroménagers et divers articles, etc.)	-	-
05/08/2014	au quartier Air France 1 / Bouaké / région du Gbêké	Accident de circulation : une moto est entrée en collision avec un véhicule de type 4X4. Selon les informations, le motocycliste de 29 ans, en "état d'ivresse et roulant à vive allure, a quitté sa voie et est entré en collision avec le véhicule qui allait dans le sens opposé. Le motocycliste est mort sur le champ. La police, arrivée sur les lieux, a fait le constat d'usage.	01	-
13/08/2014	au grand marché de Bouaké /région de Gbêké	Incendie : un incendie, aux origines indéterminées, a ravagé un magasin d'appareils électroménagers et de divers autres articles. D'importants dégâts matériels ont été enregistrés, aucune perte en vie humaine n'a été déplorée.	01	
21/08/2014	Bonoua / région du Sud-Comoé	Accident de circulation : un camion transportant des bouteilles de gaz a percuté un véhicule particulier, ayant à son bord quatre personnes, à proximité de l'usine de fabrication de boissons hydriques sur l'axe Bonoua-Aboisso. L'accident a fait un mort et d'importants dégâts matériels.	01	03
24/08/2014	entre les villages de Bonikro et Gbalékro/ Département d'Agboville/région de l'Agneby-Tiassa	Accident de la circulation : un accident de la circulation consécutif à une sortie de route a fait un mort (un député suppléant de ladite localité) et deux blessés graves. Alertés, des éléments de la brigade de gendarmerie d'Agboville sont allés sur les lieux pour le constat d'usage.	01	02
26/08/2014	au quartier résidentiel de Korhogo (région du Poro)	Tornado : une tornade a fait un blessé. Les intempéries ont aussi causé d'importants dégâts matériels au nombre desquels l'effondrement d'une partie de la clôture de la résidence présidentielle sous l'effet d'un gros arbre déraciné par le vent.	-	01

5- Risques : violences politiques

Durant le mois d'Août 2014, la situation politique a été dominée par la mise en place de la Nouvelle Commission Electorale Indépendante (CEI) et les mesures sécuritaires renforcées de la prévention contre l'épidémie de la fièvre Ebola :

➤ La nouvelle Commission Electorale Indépendante (CEI)

Le lundi 11 Août, les 17 membres de la Commission Electorale Indépendante (CEI) ont prêté serment devant le Conseil constitutionnel. Cette cérémonie marque l'installation officielle de la nouvelle CEI. Elle est la résultante des nombreuses discussions entre le gouvernement et l'opposition précisément les partis réunis au sein de l'Alliance des Forces Démocratiques (AFD). Le mardi 05 Août, au terme d'une rencontre avec Monsieur Hamed Bakayoko ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la sécurité, à Abidjan, Monsieur Pascal Affi N'Guessan, Président du Front Populaire Ivoirien (FPI) et ses alliés de l'AFD, ont annoncé leur participation à une CEI «consensuelle». Ainsi, le vendredi 08 août, un communiqué du gouvernement annonçait la désignation des deux (02) représentants de l'AFD,

complétant à 17 les membres de la Commission centrale de la CEI, comme le prévoient les textes régissant cette institution. Mais cette décision continue de susciter au sein du FPI et de l'AFD de très vives divisions.

➤ L'épidémie de la fièvre à virus Ebola

Face à l'ampleur de l'épidémie à virus Ebola dans les pays limitrophes et pour empêcher qu'elle se propage en Côte d'Ivoire, le dimanche 10 Août, le gouvernement a décidé de donner l'alerte maximum et de renforcer les mesures préventives, entre autres : La suspension jusqu'à nouvel ordre des vols d'Air Côte d'Ivoire à destination et en provenance des pays affectés par la maladie à virus Ebola ; l'interdiction jusqu'à nouvel ordre, à toutes les compagnies aériennes de transporter des passagers en provenance des pays touchés par la maladie à virus Ebola à destination de la Côte d'Ivoire; le renforcement des mesures de contrôle sanitaire et de screening aux frontières terrestres, aériennes et maritimes avec une forte implication des autorités préfectorales, coutumières et religieuses ; le renforcement de la protection sanitaire des agents de santé dans l'exercice de leurs fonctions aux postes avancés comme dans les établissements sanitaires, ...

Dans la mise en œuvre de cette mesure, il est constaté que les frontières officielles avec les pays touchés par la maladie sont effectivement fermées. Toutefois, les populations contournent les frontières officielles pour emprunter les pistes villageoises qui, elles, sont officiellement fermées mais sont poreuses. De plus, certaines populations en provenance des pays affectés par la maladie délaissent les frontières fermées et passent par les pays limitrophes non affectés dont les frontières sont toujours ouvertes pour entrer en Côte d'Ivoire.

Au niveau des précautions, des sensibilisations intensives sont menées à travers les médias d'Etat et la Cellule de Communication du gouvernement (des SMS sur les téléphones portables, des affiches publicitaires) pour informer les populations sur les mesures prises et les exhorter à les observer. Les autorités administratives locales sont fortement impliquées dans la sensibilisation.

Sur le plan sanitaire, il reste encore beaucoup à faire. Certes, des efforts sont faits pour équiper les personnels soignants mais ils demeurent encore insuffisants. Les dispositifs d'isolement des malades et les postes d'observations sanitaires avancés ne sont pas présents aux frontières terrestres.

De même, les postes avancés sont très peu équipés et éloignés des zones frontalières. Cela présente un danger pour les populations du fait du très grand risque de contamination et de l'incapacité à détecter tout cas suspect dans les zones frontalières. De plus, les isolements disposés pour la prise en charge des cas suspects sont exigus et ne peuvent contenir un grand nombre de personnes.

III- RECOMMANDATIONS

a. Au Gouvernement

- Donner aux forces de sécurité les moyens adéquats pour assurer leur mission,
- Améliorer et faire appliquer les textes de répression des violences faites aux femmes, aux filles et aux enfants,
- Instaurer la gratuité de la prise en charge médicale et psychologique des victimes de violences sexuelles,
- Prendre des mesures pour endiguer le phénomène des « microbes »,
- Mettre en place un mécanisme national d'alerte précoce et de prévention des conflits,
- Accentuer les campagnes de sensibilisation sur le respect du code de la route,
- Réhabiliter les routes pour une meilleure circulation des usagers.

b. Au Ministre de la Santé et la Lutte contre le SIDA

- Renforcer le nombre d'isoloirs dans les zones frontalières,
- Augmenter la capacité de contenance des isoloirs,
- Equiper les formations de prise en charge des cas suspects en matériels adéquats,
- Equiper le personnel exerçant dans les formations de prise en charge en matériels de protections,
- Continuer la sensibilisation à l'endroit des populations,
- Renforcer les capacités du personnel soignant pour la prise en charge de cas d'Ebola.

c. Au Ministre de la Défense

- Renforcer l'effectif des agents de sécurité aux frontières,
- Equiper les agents de sécurité en matériels,
- Installer des dispositifs de surveillance adéquats aux frontières.

d. Aux Forces de sécurité

- Renforcer les patrouilles à travers les villes et sur les routes,
- S'engager à faire respecter effectivement les mesures prises par le gouvernement concernant la prévention contre l'épidémie à virus Ebola en sécurisant convenablement les frontières et en empêchant tout mouvement de sortie ou d'entrée des populations en Côte d'Ivoire dans les zones frontalières,
- Mettre en place des unités mobiles de surveillance des pistes villageoises pour empêcher toute entrée en Côte d'Ivoire des populations vivant dans les pays limitrophes touchés par la fièvre Ebola.
- Protéger les populations et respecter leurs droits,
- Faire le travail avec professionnalisme et probité.

e. Aux Partis politiques

- Mener des campagnes d'éducation politique et démocratique à l'endroit de leurs militants et sympathisants pour le développement d'une culture démocratique,
- Renforcer le dialogue politique avec le gouvernement avec sincérité,
- Conduire une opposition républicaine et citoyenne dans l'intérêt de la Nation,

f. Au partenaire de développement

- Soutenir les actions du gouvernement dans la lutte contre la propagation de l'épidémie du virus Ebola,
- Soutenir le processus électoral pour des élections démocratiques et apaisées en 2015.

g. A la société civile

- Dénoncer les violations faites aux femmes et aux enfants,
- Sensibiliser les populations pour le dépôt volontaire des armes,
- Faire le monitoring des discours violents (discours haineux et/ou dangereux) des acteurs politiques,
- Mettre plus de professionnalisme dans le travail,
- S'impliquer dans les campagnes de sensibilisation des populations contre l'épidémie de la fièvre Ebola,
- Vulgariser les mesures préventives de lutte contre le virus Ebola élaboré par le gouvernement,
- Informé et sensibiliser effectivement les populations concernant les attitudes à adopter pour la lutte contre l'épidémie.

h. Aux populations

- Dénoncer les violences faites aux femmes et aux enfants,
- Respecter les différences, le pardon et un engagement sans faille pour la réconciliation nationale,
- Collaborer avec les forces de l'ordre pour une meilleure sécurisation du pays,
- Respecter les mesures préventives fixées par le gouvernement pour lutter l'épidémie Ebola,

- Avoir confiance aux autorités sécuritaires et sanitaires de prise en charge des cas suspects de malades du virus Ebola;
- Signaler tout mouvement de populations dans les zones frontalières,
- Etre prudent sur les routes et respecter le code de la route.

Fait à Abidjan, le 08 Septembre 2014

Le Programme Alerte Précoce et Prévention des Conflits (CI-WARN)

